



Naissance d'un enfant au Panama: inscription dans le registre suisse de l'état civil

02.05.2022

Documents à soumettre **si les parents sont mariés** :

- Acte de naissance original de l'enfant (*Certificado de nacimiento*).
- Copie du passeport étranger de l'enfant (le cas échéant).
- Copies simples des passeports ou des cartes d'identité des deux parents.
- Une simple lettre indiquant l'adresse, l'e-mail et le numéro de téléphone des parents.

Documents à soumettre **si les parents ne sont pas mariés** :

- Original de l'acte de naissance complet de l'enfant (*Copia íntegra del certificado de nacimiento*).
- Si le père n'a pas déclaré la naissance, un document prouvant la reconnaissance de l'enfant par le père doit être présenté, le cas échéant, par exemple :
 - décision/jugement prouvant la reconnaissance par voie administrative ou juridique.
- Copie du passeport étranger de l'enfant (le cas échéant).
- Copies simples des passeports ou des cartes d'identité des deux parents.
- De la mère/père non suisse :
 - Acte de naissance original (*Certificado de nacimiento*).
 - Document attestant de l'état civil :
 - Si célibataire : certificat d'état civil (*Certificado de soltería*).
 - En cas de divorce : copie certifiée conforme du jugement définitif de divorce émis par le tribunal compétent (*Copia certificada de la sentencia firme de divorcio*).
 - Si veuf(ve) : certificat de décès (*Certificado de defunción*).
 - Affidavit de domicile (lieu, province, pays) et d'état civil au moment de la naissance de l'enfant fait devant un notaire.

Traduction

Les documents ne nécessitent pas de traduction.

Légalisation

- Tous les documents officiels doivent être apostillés par le [Ministère des Affaires Étrangères du Panama](#).

La procédure d'apostille au Panama est lancée en ligne :

<https://mire.gob.pa/ministerio/autenticaciones-y-legalizaciones/>

Departamento de Autenticación y Legalización - Ministerio de Relaciones Exteriores

Plaza Aventura Business Center, planta baja
Adresse: Vía Ricardo J. Alfaro, Panamá
Téléphone: (+507) 5114045

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Remise de documents

Pour soumettre vos documents, veuillez contacter le Consulat général au Panama par e-mail panama@honrep.ch ou par téléphone (+507) 3959922.

Adresse : Avenida Balboa, PH Bay Mall local 110, Panama City.

Informations supplémentaires

- Les documents d'état civil sont délivrés par le [Tribunal Electoral](#).
- Tous les documents doivent être soumis en version originale et ne seront pas retournés.
- Les documents ne doivent pas dater de plus de 6 mois.
- Les copies du passeport (page principale) / carte d'identité (deux côtés) ne doivent pas être apostillées.
- Seuls les dossiers complets sont acceptés.
- Chaque document doit être accompagné d'une copie exacte (recto-verso).
- Si un événement lié à l'état civil a eu lieu dans un autre pays, vous devez présenter le document respectif délivré par l'autorité compétente du pays en question avec son apostille respective.
- Si vous possédez un certificat suisse ou un livret de famille et que vous souhaitez le mettre à jour, veuillez également envoyer l'original à votre représentation.
- L'ambassade peut demander des documents supplémentaires.
- L'ambassade peut modifier ces informations sans préavis.
- Le dossier sera envoyé à l'autorité compétente en Suisse. Le délai d'attente pour l'enregistrement dépend du canton concerné (au moins 2 mois).
- **Après avoir reçu un courriel de l'ambassade confirmant l'enregistrement de la naissance en Suisse, vous pourrez demander un passeport suisse pour votre enfant :**
<http://www.passeportsuisse.ch/>

Ambassade de Suisse au Costa Rica
Edificio Centro Colón
10° piso, Paseo Colón
10102 San José
+506 22 21 48 29
sanjose.cc@eda.admin.ch
<http://www.eda.admin.ch/sanjose>